



ATELIERS TEMOIGNAGES

Résumés proposés par l'équipe d'animation des rencontres*



14h00-14h45 Première série

Le programme Re-Resources du SECO : la concertation c'est oser dépasser son champ de compétences

Nicolas MOREAU

Syndicat des Eaux du Centre Ouest
nicolas.moreau@syndicat-seco.com

Lieu de l'expérience :
Echiré (79)

Résumé

Le bassin versant du Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) alimente en eau 40 000 personnes grâce à 12 captages et concerne 240 agriculteurs. Un premier programme quinquennal de préservation de la qualité de l'eau, mené avec très peu de concertation, avait produit des effets limités. Suite à cela, le SECO a souhaité mettre en place un programme Re-Resources concerté pour la période 2017-2020 en impliquant les acteurs pour qu'ils définissent les enjeux et les actions à mettre en œuvre. Cette concertation, menée avec l'Ifrée, s'est traduite par des entretiens individuels préalables au lancement de la démarche, une étape de définition des enjeux avec un collectif élargi (élus, acteurs agricoles, associations, citoyens, financeurs...), la mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité technique pour le suivi et de trois groupes de travail thématiques pour l'élaboration d'actions en lien avec les enjeux. Elle a associé des acteurs divers et favorisé les méthodes participatives. La diversité des acteurs a été appréciée, ainsi que le cadre qui a permis de limiter les enjeux de pouvoir et d'enrichir les propositions. Faire participer le citoyen reste un défi. Il faut pour cela une communication et des méthodes d'animation appropriées.

Ce type de démarche invite le professionnel en charge de ces programmes à élargir son champ de compétences : technicien ou expert, il doit aussi devenir le liant, le facilitateur, pour que plus de personnes participent effectivement et que l'eau soit vraiment gérée collectivement.

* Le contenu de ce document n'engage que ses auteurs et non les témoins



La co construction d'un projet de territoire avec les acteurs agricoles pour protéger la qualité de l'eau : quels retours ?

Claire BROUSSAT

Eaux de Vienne

claire.broussat@grandpoitiers.fr

Lieu de l'expérience :
Région de Poitiers (86)

Résumé

Le bassin d'alimentation du captage de la Jallière, à l'ouest de Poitiers, compte une vingtaine d'agriculteurs. Ce captage alimente en eau potable environ 5 000 habitants. Un premier programme Re-Sources y a été mené de 2009 à 2013, qui a été renouvelé puis suivi d'un second programme à partir de 2015. Ce second programme a été construit dans un contexte tendu, à partir des enseignements de la phase précédente et des besoins des acteurs, recueillis au moyen d'entretiens individuels, puis de réunions participatives et d'ateliers. Le choix a été fait d'inviter tous les agriculteurs et non pas seulement leurs représentants, ainsi que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les collectivités. Les participants ont pu identifier et prioriser des solutions possibles pour préserver la qualité de l'eau, puis des actions concrètes à mettre en œuvre. Les points positifs : la convivialité, des échanges approfondis et de nombreux avis exprimés. Les points négatifs : des réticences exprimées par certains participants du fait de l'usage de gommettes, un fort besoin d'animation, un processus chronophage dans un calendrier déjà serré. La limite du programme Re-Sources est de faire appel à des agriculteurs volontaires mais suite à cette concertation un contrat territorial a pu être signé, avec des objectifs définis, des moyens financiers et des indicateurs de résultat.



Un système alimentaire territorialisé sur la métropole lyonnaise

Paula SCHMIDT DE LA TORRE

Le Bol - Pôle de coopération sur l'alimentation

lebol@potager.org

Lieu de l'expérience :

Lyon (69)

Résumé

Le Bol est un Pôle Territorial de Coopération Economique composé d'une trentaine de structures de l'Economie Sociale et Solidaire qui travaillent sur la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire sur la métropole lyonnaise. Issu d'un mouvement initié par plusieurs structures de développement agricole et rural (ADEAR, ARDAB...), l'objectif initial de ce pôle était de construire collectivement un projet « pirate » qui avait pour ambition de créer une ferme urbaine dans le centre de Lyon. En 2013, face à l'impossibilité de réaliser ce projet initial, les membres fondateurs accueillent d'autres structures (AMAP, épiceries sociales et solidaires, entreprises-traiteurs, épiceries, coopératives, centres de recherche) et s'autoproclament PTCE, sous forme associative dont l'objet principal est d'œuvrer pour un système agro-alimentaire local écologique et solidaire à partir des productions agricoles citoyennes locales ou écologiques.

Mobilisant les méthodes et outils de concertation (interne), les membres du Bol mettent en œuvre des projets de coopération émergeant d'enjeux partagés identifiés collectivement. Par exemple, grâce à un constat partagé sur les enjeux logistiques qu'induisent les circuits courts alimentaires, le Bol a développé un projet logistique de mutualisation qui permet aujourd'hui à certains de ses membres d'optimiser leur organisation (prélèvements de produits chez les agriculteurs pour constituer des paniers locaux). Un logiciel a même été créé grâce à ce travail et permet aux structures engagées d'économiser 10 000€/an (économie d'un camion sur 3). Depuis peu, une réflexion sur la gouvernance interne du Bol est engagée afin de travailler sur l'autonomie et la participation volontaire de ses membres, dans l'optique d'entretenir leur mobilisation selon leurs intérêts et de gagner en efficacité face aux obligations de leurs financeurs (Métropole & Ville de Lyon, Fondation Carasso).



Approvisionnement local des restaurants scolaires : quels enjeux pour la concertation ?

Anne-Claude MOISAN

ADAR – CIVAM Pays de La Châtre en Berry et Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
moisan.adar.bs@gmail.com

Lieu de l'expérience :
Indre (36)

Résumé

L'action de l'ADAR-CIVAM, accompagné du CPIE Pays d'Azay-le-Ferron, a démarré en 2009. Ce projet sur l'approvisionnement local des cantines du territoire a débuté par un échange avec l'ensemble des acteurs de terrain : producteurs, cantinières, élus et gestionnaires ont été rencontrés individuellement. Cette phase préalable a permis d'identifier les freins à l'approvisionnement local, de répondre aux questions préalables (d'ordre réglementaire notamment) pour ainsi libérer la parole et favoriser les échanges. Plusieurs actions concrètes ont permis d'enclencher une dynamique : sensibilisation des enfants et découverte des légumes du territoire par l'opération « Ce midi c'est d'ici », création d'un catalogue de producteurs, témoignage de collectivités sur l'impact financier de démarches d'approvisionnement local, etc. Pour favoriser le dialogue, des événements récurrents «échanges/formation » sont organisés pour apporter des témoignages, travailler en petits groupes réunissant élus, producteurs et personnels de cantines, et créer de la convivialité autour des produits locaux.

Au final, des résultats probants ont été observés par l'augmentation de la part de produits locaux dans les cantines. Sans portage de collectivité à un échelon départemental, la démarche peine cependant à diffuser plus largement.



Aires d'Alimentation de Captages de l'Auxerrois : partage d'expériences sur la mobilisation des acteurs

Anaïs HANUS

ACTeon

a.hanus@acteon-environment.eu

Lieu de l'expérience :
Auxerrois (89)

Résumé

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois missionne en 2015 le bureau de conseil et de recherche ACTeon pour réaliser une étude technique et animer une concertation visant à accompagner l'évolution de l'agriculture locale vers des systèmes et pratiques permettant de préserver la qualité de l'eau de ses captages. Les agriculteurs, consultés à l'issue de l'étude technique dans un contexte politique délicat, peinent toutefois à trouver leur place dans la concertation. Après l'échec d'un premier atelier participatif basé sur le jeu, le processus de dialogue se trouve rapidement écourté.

Cette expérience souligne l'importance d'engager les acteurs dès les premières phases du projet et de concevoir un dispositif participatif adapté au public visé, au contexte politique et à la nature des relations existant entre les différentes parties prenantes. Le témoignage du bureau d'études soulève également la difficulté d'assumer une double compétence d'expert et d'animateur de la concertation. Cet exemple révèle donc que certaines conditions du processus et de son contexte sont nécessaires à l'aboutissement du dialogue autour de l'enjeu partagé de la qualité de l'eau.



15h00-15h45 Deuxième série

La mise en place d'un dialogue multi-acteurs autour de la dynamique Terres de Sources

Pascal AUBREE

FRCIVAM Bretagne

pascal.aubree@civam-bretagne.org

Lieu de l'expérience :
Bassin de Rennes (35)

Résumé

Le projet « Terres de Sources », porté par la société publique locale « Eau du bassin Rennais », concerne 56 communes, 12 captages d'eau potable, environ 450 000 habitants et quelques 2000 agriculteurs. La démarche, initiée par la "Collectivité Eau du Bassin Rennais" et relayée par des élus de la Ville de Rennes, consiste à lier les efforts de protection des captages (par des agriculteurs volontaires qui acceptent par exemple de ne pas utiliser certains intrants) à une démarche de valorisation des produits issus des exploitations qui s'engagent au moyen de liens privilégiés avec la restauration collective. A terme, il s'agit de s'adresser également aux consommateurs en lançant la marque grand public « Terres de Sources ».

La démarche est pilotée par un comité multi-acteurs : collectivités, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Chambre d'agriculture et autres chambres consulaires, FRCIVAM, Initiative Bio Bretagne, Agrobio 35, chercheurs, associations rennaises de consommateurs et d'économie solidaire. Le cahier des charges a été coordonné par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et établi en partenariat avec les acteurs partie prenante. Dans un premier temps, il a été testé sur un panel de 3 exploitations dans le cadre d'un marché public visant l'approvisionnement de la restauration collective de la ville de Rennes. Actuellement, il est élargi à un panel de plus d'une quinzaine d'agriculteurs sur un groupement d'achat commun d'une quinzaine de communes sur la Métropole rennaise. Le projet s'est essentiellement cantonné à développer le volet restauration collective jusqu'à présent. L'étape suivante consistera à associer les consommateurs et groupes locaux partie prenante dans les démarches de circuits alimentaires de proximité (AMAPs, groupements d'achats, magasins de producteurs, artisans/commerçants...). Il s'agira donc de voir comment cette marque est susceptible de se positionner au regard des dynamiques existantes.



Le programme Re-Sources sur le bassin de l'Arnoult : les bénéfices du dialogue sur le territoire

Sophie GOINEAU

Syndicat des Eaux de la Charente Maritime
sophie.goineau@sde17.fr

Lieu de l'expérience :
Saint-Porchaire (17)

Résumé

Le bassin versant de l'Arnoult couvre 36 000 ha dont plus de la moitié sont agricoles, comporte trois captages d'eau potable et concerne 466 communes. La démarche de concertation menée dans le cadre d'un programme Re-Sources commence par des entretiens individuels avec une trentaine de personnes pour comprendre la diversité d'opinions sur la préservation de la ressource et confirmer que le projet avait du sens. Puis une réunion de lancement est organisée. Elle réunit une centaine de participants : élus, techniciens, agriculteurs, citoyens... Trois groupes de travail sont créés, qui rassemblent chacun une vingtaine de participants et qui se réunissent trois ou quatre fois. Les objectifs : mutualiser les connaissances, les visions et aboutir à des propositions concrètes.

A l'issue de ces réunions de travail, plus de 100 actions sont proposées. Un groupe de suivi composé de financeurs les priorise et en retient 30. Finalement, la démarche aboutit à un programme co-construit, comportant des actions nouvelles par rapport aux précédentes, qui surprennent les professionnels. L'écoute mutuelle, y compris des divergences, a permis une réelle compréhension.



Nord-Pas-de-Calais : élaboration concertée d'un plan régional d'alimentation locale

Jean-Louis ROBILLARD

Ex Vice-Président de la Région Nord Pas de Calais (2010-2015) en charge de l'alimentation et de l'agriculture
SCOOP-Oxalis
jlouisrobillard@gmail.com

Lieu de l'expérience :
Lille (59)

Résumé

Ce témoignage présente la fabrique d'une politique régionale d'alimentation locale s'appuyant sur une large démarche de concertation. L'origine du projet est le volontarisme politique de l'équipe régionale élue en Région Nord-Pas-de-Calais en 2010, d'expérimenter de nouvelles modalités de conception des politiques régionales (programme : Transformation écologique et sociale régionale – TESR), notamment en matière d'alimentation locale. Il s'agissait de co-construire, entre représentants régionaux élus et acteurs de la société civile, une politique alimentaire régionale durable. La démarche de concertation a été conduite en deux étapes. Une première s'est concrétisée par plusieurs temps de mobilisation, réunion de lancement régional (250 personnes), des rencontres par groupes de pairs (agriculteurs, artisans...) centrés sur l'état des lieux du système alimentaire régional existant et trois séminaires citoyens orientés vers la définition d'axes prioritaires. Cette première phase a débouché sur une seconde démarche régionale de débat public combinant plusieurs formes de mobilisation citoyenne (cinq forums territoriaux, carnets d'acteurs, enquête citoyenne en ligne, débats organisés dans des lycées) dans le but de conforter les orientations stratégiques identifiées.

La démarche, qui a mobilisé plus de 700 personnes, a débouché sur de nombreuses initiatives de structuration de filières locales (viande bovine, sucre, pain, etc.), mais n'a pas pu aller jusqu'au vote d'une stratégie régionale alimentaire avant la fin du mandat. Le témoin a insisté sur le travail important de décloisonnement entre les services du Conseil Régional qu'il a assuré tout au long de la démarche.



Agroécologie et restauration collective, une expérience de concertation dans la métropole lyonnaise

Emmanuelle MONTAUT

Collectif pour le développement de l'agroécologie
emmanuelle.montaut@collectif-agroecologie.fr

Lieu de l'expérience :
Métropole lyonnaise (69)

Résumé

L'enjeu de préservation de la ressource en eau est à l'origine de cette action, née d'un partenariat entre la Métropole de Lyon et le Centre de Développement de l'Agroécologie. Pour préserver la ressource en eau, des alternatives aux productions céréalières dominantes sur le territoire de la Métropole ont été recherchées. Il a été décidé de s'intéresser aux légumineuses intéressantes à introduire dans la rotation pour la préservation de la ressource et qui pouvaient trouver un débouché dans les cantines des collèges de la Métropole. La première phase de la démarche a été d'estimer la quantité de légumineuses consommée par les collèges de la métropole. Sur 77 collèges, 11 ont été enquêtés pour cette étude préliminaire. Parmi les légumineuses, globalement très peu utilisées, la lentille est la plus consommée. Cependant son utilisation par les cuisiniers des collèges est estimée à seulement 9 tonnes par an (ce qui représente une 20aine d'ha). La deuxième phase a été de lancer une expérimentation pour favoriser le passage à l'action des agriculteurs, tout en leur assurant un débouché (5 agriculteurs se sont engagés à semer 1 tonne de lentilles en 2018).

L'action favorise les échanges entre pairs, entre cuisiniers d'une part (échanges sur les menus), entre agriculteurs d'autre part, pour que chacun se saisisse de l'action et des bénéfices qu'elle peut lui apporter.

La démarche nécessite la coordination entre de très nombreux partenaires (Métropole de Lyon - Service écologie et développement durable et service éducation, Chambre d'agriculture, Terres en ville, ISARA-Lyon) qui se réunissent fréquemment en comité de pilotage et comité technique. Elle a permis de créer du dialogue entre des « mondes » qui avaient chacun leur vision. Combiner la posture d'animateur du dialogue, de porteur de la dynamique et d'expert technique est parfois complexe. Après l'expérimentation, il est nécessaire de déployer une stratégie territoriale pour permettre de s'ouvrir à des acheteurs plus nombreux.



Vers une vision partagée d'une restauration collective de qualité à travers la démarche Mon Restau Responsable ©

Philippe MUSCAT

Restaurant Inter-administratif de Lyon
pmuscat@ria-lyon.com

Lieu de l'expérience :
Lyon (69)

Résumé

Philippe Muscat a repris depuis 7 ans la direction d'un restaurant inter administratif à Lyon (1200 à 1400 couverts/jour). Au moment où Philippe Muscat reprend le restaurant la situation économique et sociale est dégradée, les résultats économiques ne sont pas bons, l'équipe de salariés est en souffrance et démotivée, le service rendu par le restaurant n'est pas de qualité, que ce soit en termes d'approvisionnement (qualité des produits, des matières premières) ou de fabrication des plats (tout arrive tout prêt en sachet).

En trois ans, le restaurant s'est progressivement transformé en s'inscrivant dans la démarche « mon restau responsable » avec l'appui de la fondation Nicolas Hulot. Pour cela, il s'est fixé des objectifs « réalisables » et « discutés » avec l'équipe de salariés et les autres « parties prenantes » concernées : conseil de surveillance, convives, fournisseurs... L'écoute, la responsabilisation et la formation des salariés a été l'un des principaux leviers du changement avec l'approche progressive et maîtrisée de la démarche.

Aujourd'hui, le restaurant est engagé dans une démarche d'amélioration en continu : « On se fixe de nouveaux objectifs de progression, on tente, si ça ne marche pas on fait marche arrière mais on explique pourquoi ». Elle touche les différents aspects de l'activité (gestion des déchets, égalité hommes / femmes au travail, augmentation significative des plats et produits fabriqués « maison », qualité de l'accueil, qualité des approvisionnements...) et cherche aussi à se diffuser progressivement auprès des fournisseurs par exemple par l'incitation et le soutien pour la mise en place de nouvelles filières ou la mise en place de « marchés des producteurs ».



16h15-17h Troisième série

Prévention des conflits autour de la gestion de l'eau sur le bassin versant de la rivière de Pénerf

Sophie GIRAUD et Camille SIMON
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

sophie.giraud@golfe-morbihan.bzh
camille.simon@golfe-morbihan.bzh

Lieu de l'expérience :
Bassin versant de la rivière de Pénerf (56)

Résumé

Le bassin versant de la rivière Pénerf (8 communes, 80 km de cours d'eau douce pour un total de 120 Km avec les parties estuariennes) est confronté dans les années 1990 à des conflits entre conchyliculteurs et agriculteurs à propos des rejets de nitrates. En 2002, un long processus de diagnostic se met en place, à partir des savoirs des habitants et des professionnels, et donne lieu à des commissions thématiques : agriculture, eau douce et qualité de l'eau, estuaires et usages maritimes... Un comité d'environ 35 personnes se structure, incluant les élus communaux, il est en charge de l'élaboration d'un programme d'actions. Le comité syndical du Golfe du Morbihan (futur PNR) intègre ces propositions d'actions dans son premier contrat de bassin triennal, puis dans les deux contrats suivants. Les évaluations témoignent de la volonté des acteurs de pérenniser ce schéma de gouvernance dans lequel l'interconnaissance entre acteurs et entre secteurs est perçue comme un levier facilitateur.

Le syndicat est cependant violemment pris à partie lors d'une enquête publique, suite à un projet de restauration de la qualité des habitats aquatiques, émanant pourtant des propositions de la commission thématique sur l'agriculture et validé par le comité d'acteurs. La mobilisation des élus permet d'identifier des personnes ressources et de rencontrer les agriculteurs individuellement, autant de fois que nécessaire, pour les rassurer, négocier, et rédiger des conventions. La démarche permettra *in fine* de décliner l'ensemble des travaux prévus et de restaurer d'un seul tenant 25 km de rivière.



Une filière meunière en circuits courts à l'initiative d'un collectif d'habitants

Alice MULLE

FRCIVAM Occitanie

meunerie.frcivam@gmail.com

Lieu de l'expérience :

Causse Méjean (48)

Résumé

Perché sur un vaste plateau calcaire isolé et peu peuplé (1,4 hab/km²) appelé le Causse Méjean, un moulin à vent réhabilité en meunerie est le fruit d'un projet concerté de longue haleine (2012-2017) animé par la FRCIVAM Occitanie. A l'origine du projet, un groupe d'habitants (dont un boulanger et des agriculteurs), réunis autour d'une identité territoriale forte, souhaitent sauvegarder leur patrimoine et revoir tourner ce moulin en le restaurant et, par la même occasion, en faire un outil économique. Soutenus par le maire de la commune et le Parc National des Cévennes, les initiateurs du projet font appel à la FRCIVAM Occitanie pour construire en concertation la mise en place d'une filière meunerie locale autour de la réhabilitation de ce moulin sur le Causse Méjean.

Les objectifs du projet : relocaliser l'alimentation, garantir et sécuriser une production locale de céréales de qualité, participer au développement économique et à la création d'emplois, renforcer l'attractivité du territoire, fédérer les habitants (agriculteurs notamment) grâce à une démarche collective et à la réappropriation du patrimoine. Au final, après 5 ans de travail collectif parfois conflictuel, le groupe d'agriculteurs a su se rassembler au-delà de divergences sur les pratiques (agriculture bio *versus* agriculture conventionnelle), l'intérêt commun primant sur le reste. Cela a notamment été rendu possible par le travail de la FRCIVAM Occitanie qui a permis d'asseoir la coopération entre acteurs via des techniques d'animation originales basées sur la sociocratie et la concertation. Aujourd'hui, c'est le meunier nouvellement installé qui assure « l'animation » du moulin et du groupe d'acteurs engagés dans cette nouvelle filière locale, tel un « pivot ».



Le barrage du Poutès, passer de vingt ans de conflits à la concertation : quelles conditions à réunir ?

Sylvain LECUNA et Roberto EPPLE
EDF et Association SOS Loire Vivante
sylvain.lecuna@edf.fr
roberto.eppel@ern.org

Lieu de l'expérience :
Poutès (Haute-Loire)

Résumé

Le nouveau barrage du Poutès aurait bien pu ne pas voir le jour. En cours de construction, ce barrage qui vise le maintien de la circulation piscicole, de la circulation des sédiments et de 85% de la production, est le fruit d'une concertation entre EDF, les associations de la protection de la nature. Dans les années 1991, beaucoup de citoyens se sont mobilisés contre la construction des barrages ce qui a fait émerger l'association SOS Loire vivante. En 1994 les associations ont gain de cause et l'Etat propose de démanteler certains barrages. La situation entre dans une phase de véritable conflit, entre associations et élus locaux, pour lesquels la redevance apportée par la production électrique constitue un enjeu. Le barrage est le principal outil de production électrique de la Haute-Loire. Entre 2002 et 2005 s'engage un processus de consultation, via la procédure d'enquête publique liée au renouvellement de la concession. Elle aboutit à un avis pas très positif du Commissaire enquêteur. C'est le Grenelle de l'environnement de 2007 qui a permis de débloquer le débat en le repositionnant à une autre échelle. Sous l'égide de l'Etat, une réflexion a été menée et a abouti en 2010 à une convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable. Au niveau national, des relations -parfois personnelles- se nouent entre responsables associatifs et dirigeants d'EDF. C'est ce nouveau climat, favorable à un minimum de confiance, qui a permis d'engager des discussions et enfin d'envisager un nouvel aménagement. Aujourd'hui encore, le travail multi partenarial se poursuit au fil de la construction de l'ouvrage, pour assurer une information et un suivi du projet par tous.



Projet de territoire du Midour : une nouvelle approche de la gestion quantitative de la ressource en eau

Marie-Laure PONS et Elsa LETEURTRE

Institution Adour et Lisode
marielaure.pons@institution-adour.fr
elsa.leteurtre@lisode.com

Lieu de l'expérience :
Bassin du Midour (32 & 40)

Résumé

Sur le bassin versant du Midour, les besoins en eau sont supérieurs aux ressources. Un projet de territoire, démarche volontaire de concertation, a été mis en place afin d'aller vers une meilleure gestion des ressources en eau. Un comité de pilotage spécifique a été créé, qui regroupe des collectivités (départements, régions, intercommunalités, syndicats de rivière...), des représentants des services de l'Etat, et des usagers du bassin versant (APNE, agriculteurs, fédérations de pêche et de chasse...), ainsi qu'un comité technique composé d'acteurs institutionnels, de représentants des agriculteurs, d'associations de préservation de la nature et de garants extérieurs.

En mars 2016, des réunions de présentation de la démarche aux acteurs locaux ont initié le projet, suivies par une étape d'état des lieux. Des ateliers de concertation et des entretiens ont permis de dégager des enjeux, présentés en réunion publique et validés par le comité de pilotage en octobre 2017. De nouveaux ateliers vont permettre de co-construire des solutions et d'élaborer le projet de territoire à l'échéance juin 2018.

Les facteurs de succès : la neutralité de la structure animatrice, une concertation continue pour appliquer les principes du dialogue territorial, un bureau d'études extérieur qui produit les outils adaptés ((plateau de simulation, outils de communication...), un site internet pour diffuser l'information, deux garants nommés par le Préfet des Landes qui ont veillé à la bonne marche de la concertation.



Rétablir la continuité écologique du Thouet sur la commune du Tallud : consultation sur les aménagements du site d'Empinca

Hervé PARPAIX
CPIE de Gâtine Poitevine
herve@cpi79.fr

Lieu de l'expérience :
Le Tallud (79)

Résumé

L'expérience consiste en une démarche de restauration écologique de milieux aquatiques sur le site de la Chaussée d'Empinca. C'est une ancienne chaussée de moulin, modifiée pour créer une base de loisirs. Aujourd'hui, il n'y a plus aucun usage de ce type sur le site. La mauvaise gestion des vannes et de l'ouvrage a créé un envasement important qui obstrue l'écoulement de la rivière. La commune, qui en est propriétaire, se pose la question du maintien de cet ouvrage mais s'est heurtée à une levée de bouclier des riverains. Une concertation a été mise en place avec les riverains, les usagers (associations de pêche et de randonnée), les naturalistes, la communauté de communes, le syndicat mixte... qui ont discuté sur trois scénarios : maintien en l'état, abaissement partiel, arasement total de l'ouvrage. Le climat très tendu, des positions de principe exprimées par certains habitants parfois éloignés du site, la remise en cause de la légitimité de l'animateur du CPIE : tous ces éléments ont marqué la première réunion. Ensuite ont été mis en place des ateliers composés de plus de riverains, ils ont été plus constructifs.

La forte opposition de personnes éloignées du site n'avait pas été anticipée. L'expérience pose notamment la question de la prééminence de l'expression de participants non impactés directement, aux dépens de ceux qui sont plus directement concernés.



Rencontres organisées par les membres de *Comédie* :



En partenariat avec :



Soutenu par :



www.comedie.org

[@comedie_org](https://twitter.com/comedie_org)

[#RencontresComedie](https://twitter.com/hashtag/RencontresComedie)